

Textiles et céramiques option : arts de la céramique

RNCP841 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	224
Formacode(s)	45597
Code(s) ROME	B1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le concepteur-réalisateur des métiers d'arts céramiques est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration.

Il pratique le dessin, le modelage bas-relief et ronde bosse.

Il maîtrise les techniques de modelage, moulage, tournage, cuisson, traitement de surface, coloration et décoration.

Il a une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des céramiques artisanales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le concepteur-réalisateur des métiers d'arts céramiques est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration.

Il pratique le dessin, le modelage bas-relief et ronde bosse.

Il maîtrise les techniques de modelage, moulage, tournage, cuisson, traitement de surface, coloration et décoration.

Il a une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des céramiques artisanales.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La porcelaine, la faïence et la poterie. L'art de la table et les objets décoratifs.

L'artisanat d'arts céramiques.

L'industrie de la porcelaine de collectivité et hôtelière.

L'industrie mécanique pour des pièces techniques (isolant thermique, isolant électrique, outil coupant, pièce de

friction, ..)

Le médical pour les prothèses.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Céramiste, faïencier, potier, décorateur, modelleur, technicien faïencier, artisan d'arts céramiques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 667 €
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	983
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.

- de membres de la profession intéressée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	14 031 €
Prise en charge	Branches concernées
14 031 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	01/01/2025
--------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/841/>